

**COMMISSION PERMANENTE
du vendredi 22 septembre 2017
à 9 H 00 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

La Commission Permanente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoquée, s'est réunie le **vendredi 22 septembre 2017 à 9 H** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMMISSION PERMANENTE

du 22 septembre 2017

à 9h00 à LA ROCHE BERNARD

2. BARRAGE D ARZAL

Travaux d'entretien vicennal des cinq pertuis et de leurs dépendances

Les travaux de rénovation de la vanne n°5 sont terminés. Du fait des échéances très serrées et des difficultés rencontrées sur le marché initial, ce dernier a été résilié et une nouvelle consultation portant uniquement sur la vanne n°1 a été organisée début 2017. Le marché a été attribué à l'entreprise Baudin-Châteauneuf pour un montant de 1 069 044,00 euros HT. Les travaux sont en cours.

Par la suite les vannes n°2, 3 et 4 devront également être révisées. Le planning envisagé est une vanne par an entre 2018 et 2020. Afin d'être opérationnel pour réaliser une nouvelle vanne en 2018, il convient de démarrer la prochaine consultation dès octobre 2017 et donc de décider de son format : soit un marché global pour les trois vannes restantes, soit un marché se limitant à une vanne unique à réaliser en 2018.

Dans sa séance du 6 juillet 2017, le Conseil d'Administration a délégué cette décision à la Commission Permanente.

Le chantier de la vanne N°1 est désormais bien avancé et permet de valider le cahier des charges élaboré en mettant à profit l'expérience acquise sur la vanne N°5. La méthodologie de réalisation des travaux est donc consolidée. Il semble pertinent de la reproduire pour les 3 vannes à venir dans un unique marché, en ayant toutefois recours à des tranches optionnelles pour se prémunir contre d'éventuelles sujétions imprévues, ou pour le cas échéant décaler d'une année la réalisation de la dernière vanne.

D'autre part, pour définir la modalité de consultation, les cinq vannes doivent être regardées comme une opération globale. Les deux marchés de travaux attribués ont permis d'affiner l'enveloppe prévisionnelle, qui peut être estimée à 1,1 M€ HT pour chacune des trois vannes restantes. Le montant total prévisionnel pour les cinq vannes se situe donc au-dessus du seuil d'appel d'offres. La procédure formalisée doit donc être utilisée.

La Commission Permanente approuve à l'unanimité décide :

- **de réaliser une unique consultation pour les trois vannes restantes, avec une tranche ferme pour une vanne à réaliser en 2018 et des tranches optionnelles pour les deux autres vannes ;**
- **de passer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer toutes pièces afférentes à cette nouvelle consultation.**

Pour Extrait Conforme
La Présidente

Solène MICHENOT